

NOTE CONCERNANT LE PLAN DE MOUVEMENT ET D'EMBAUCHE SUR 3 ANS

1. Mouvementsa. Administration générale :

Depuis 2015, le CPAS bénéficie d'une directrice générale à 3/4 temps, la Commune ne doit plus mettre à disposition de ce service une employée administrative (1/5^e temps). Les heures disponibles ont été affectées au service TAXES COMMUNALES et ODR que l'employée exerçait jusqu'alors à 3/5^e temps.

En 2016, il est prévu d'augmenter le volume horaire de 1/5^e temps pour le service COMMUNICATION et MARCHES PUBLICS.

Aucun changement n'est prévu en 2017 et en 2018.

b. Recette communale :

Depuis 2014, l'employée administrative de ce service est à temps plein pour la Commune et le CPAS de Berloz.

Entre 2016 et 2018, aucun mouvement n'est envisagé.

c. Voirie :

En 2015, le budget communal prévoyait un examen en vue d'une nomination à l'emploi d'un ouvrier, prévu au cadre de longue date. La procédure n'a pas abouti mais la réflexion demeure. Un ouvrier a été licencié.

En 2016 deux ouvriers communaux sont mis à la pension et seront remplacés courant du premier trimestre au plus tard. Un troisième ouvrier devrait être recruté d'ici la fin du premier semestre.

Aucun changement n'est prévu en 2017 ou en 2018.

d. Enseignement :

L'ouvrier-chauffeur du bus communal sera mis à la pension au 1^{er} février 2016. Sa fonction a été reprise par une collègue employée quant au bus scolaire. Un ouvrier temps plein sera recruté avant la fin du 1^{er} semestre.

Un emploi mi-temps d'accompagnateur du bus scolaire est prévu également.

e. Aménagement du Territoire et Energie :

Les points APE liés au Plan MARSHALL devant être reconduits à partir de 2016, l'emploi d'écopasseur Berloz-Faimes-Geer est maintenu pour les trois années à venir.

2. Embauche

Compte tenu des circonstances financières, et à l'exception de l'emploi mi-temps d'accompagnateur, aucune nouvelle embauche n'est envisagée à court terme, sauf nécessité impérieuse accompagnée si possible d'une opportunité d'aide à l'emploi.

Les départs naturels qui se présenteraient seront compensés.